



Revue Centre-Africaine d'Anthropologie

La société et l'Etat Nzakara à partir de l'œuvre d'Eric de Dampierre

MARTINELLI Bruno

Anthropologue, Professeur, Centre d'Etudes des Mondes africains (CEMAf Aix, UMR 8171), Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence, France.

Mots-clés :

Anthropologie

Dampierre Eric de; Sultanat; Etat

Anthropologie politique

Bangassou

Qui était Eric de Dampierre ? Qu'est-ce qui justifie la réflexion en forme de bilan de recherches anthropologiques concernant les sociétés Zande et Nzakara, plutôt qu'un hommage, à partir de l'œuvre de cet auteur ?

Eric de Dampierre (1928-1998) avait acquis une solide formation universitaire au cours de laquelle il obtint une licence de Lettres et de Droit, puis le diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris (1948). Au terme de sa période militaire, il s'orienta vers la recherche en sciences sociales. Après un séjour à l'université de Chicago, il travailla au Centre d'études sociologiques en tant que chercheur du CNRS où il effectua une partie de sa carrière. Tour à tour, il exerça des fonctions d'administrateur à l'UNESCO et d'enseignant à l'EPHE, à l'École polytechnique et à l'Institut d'études politiques de Paris.

C'est en tant que membre d'une équipe pluridisciplinaire de l'ORSTOM, qu'il entreprit des recherches de terrain qui le conduisirent, pour la première fois, en 1954, dans l'est de l'ancien Oubangui, en pays nzakara – recherches qu'il poursuivit au cours de missions quasiment annuelles jusqu'en 1991. Cela marque une continuité de travaux de recherches de 35 années sur des thèmes concernant l'anthropologie en Centrafrique. L'essentiel de ses ouvrages publiés porte sur la société et la culture Nzakara. Sa thèse d'État, soutenue et publiée en 1967 sous le titre "Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangui" est une étude d'anthropologie

sociale et politique. Cette recherche aborde l'ensemble des aspects de la société et de l'Etat Nzakara mais est centrée sur l'articulation entre parenté et politique. Ses recherches témoignent par ailleurs d'un intérêt marqué pour l'histoire avec le souci d'un traitement critique des sources orales et écrites comme en témoigne des travaux ultérieurs, ainsi "Des ennemis, des Arabes, des histoires" (1983) sur les guerres de portées par Rabah dans le Sud-Est de la RCA contre le royaume Nzakara, principalement en 1876-77. Il porta ensuite un intérêt majeur à la culture esthétique nzakara qui lui inspira de nombreuses recherches ayant donné lieu, notamment, à des travaux sur la littérature traditionnelle (Poètes nzakara, 1963 ; Les satires de Lamadani, 1987) ainsi que sur l'organologie instrumentale et la musique (Harpes zandé, 1991 ; Une esthétique perdue, 1995).

Éric de Dampierre entra à l'Université de Paris X Nanterre en 1966 et y exerça ses fonctions de professeur jusqu'en 1995. Très tôt, il conçut le projet d'associer étroitement l'enseignement et la recherche. Nommé directeur du département d'ethnologie, il fonda, en s'appuyant sur ce principe, le laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative et, par la suite, la formation doctorale qu'il dirigea durant de nombreuses années. Soucieux de la diffusion des résultats de la recherche, il fut co-fondateur des Archives européennes de sociologie et de la série des Classiques africains. Il créa et dirigea plusieurs collections " Recherches en sciences humaines " (Plon) et toutes celles publiées aujourd'hui par la Société d'ethnologie. Parmi celles-ci, il dirigea et accorda une attention particulière à la collection « Recherches oubanguiennes » qui réunit une série d'ouvrages anthropologiques sur la République Centrafricaine et l'Afrique centrale. La Mission Sociologique du Haut-Oubangui (MSHO) fondée par Eric de Dampierre en 1954 est un centre d'archives de la recherche sur l'histoire, les langues et les cultures de l'espace Centrafricain qui existe toujours à l'université de Paris X Nanterre.

Ce centre de recherche avait une antenne en pays Nzakara, pour en faire la description donnant aussi une idée du style d'ethnographie et d'existence ethnographique d'Eric de Dampierre sur le terrain je ne vois rien de mieux que de lire la relation qu'en fait Margaret Buckner de l'université de Springfiel (Southwest Missouri State University) lors d'un hommage à Dampierre organisé par l'université de Nanterre en 1998. De cette construction intellectuelle et existentielle du terrain se dégage une conception générale de l'anthropologie et de sa démarche.

« Pour servir de base à la MSHO à Bangassou, Éric de Dampierre a établi, sur la propriété d'un colon français nommé Godeste, une station de recherche. Y venant régulièrement, il en prenait grand soin et l'embellissait. La maison, élégante dans sa simplicité, construite en pierre, dotée d'un toit en paille, possédait deux pièces (chambre à coucher, bibliothèque), meublées très simplement d'objets locaux : un lit, une armoire, une table, une étagère, une lampe tempête. Elle se situait à l'intérieur d'une clairière d'une cinquantaine de mètres, entourée d'une forêt assez dense fréquentée par des centaines d'oiseaux. À une dizaine de mètres de la maison se trouvait une grande paillote, qui servait de chambre d'hôte; sous sa véranda très large on servait les repas. Tout autour de la « cour », Éric de Dampierre avait planté des arbres fruitiers de façon à ce qu'il y ait toujours des fruits à chaque époque de l'année. Le matin, il suffisait de faire quelques pas pour se fournir en fruits frais selon les mois : mangues, papayes, goyaves, pommes cythère, oranges, pamplemousses, ananas, avocats,

citrons, citrons verts, bananes - j'ai oublié le douzième... Grâce à cette station, de nombreux chercheurs ont pu faire du terrain, ceux qui venaient dans le cadre de la MSHO (tels qu'Anne Laurentin, Alain Morel, Françoise Taton, et moi-même), ainsi que des spécialistes internationaux, comme les professeurs Tucker et Southall, de Londres. Godeste servait également de lieu à de grandes fêtes, lorsqu'Éric de Dampierre envoyait chercher les grands poètes des alentours pour venir passer des week-ends entiers à chanter. Il se sentait chez lui à Bangassou et dans les villages nzakara de la région. Vêtu d'un short, la chemise ouverte à cause de la chaleur, il effectuait souvent des balades en brousse. Son affection pour les gens se reflétait dans ses yeux, s'entendait dans sa voix, se sentait dans ses gestes, et débordait surtout envers les enfants, qu'il prenait sur les genoux sans embarras. Dès sa première campagne, (il écrivait) « Je m'étais pris de respect pour les mécanismes de cette vieille société zandé, d'affection pour ses guerriers politiques, ses poètes intrépides, ses sorciers et ses devins de haute volée. » Il traitait cette société du Haut-Oubangui sur un pied d'égalité avec notre civilisation occidentale. Depuis le début, et jusqu'à sa fin, il a tout fait pour conserver la culture et la civilisation Nzakara-Zandé. Il enregistrait des kilomètres de bandes de musiques et de chants traditionnels, soigneusement annotés. Il remplissait des cahiers entiers de généalogies lignagères. Il a établi un dictionnaire nzakara-français, à l'aide de centaines de fiches écrites à la main, remplies de notes sur l'usage et d'exemples de différences de signification très fines. Dans des publications, relativement peu nombreuses mais extrêmement précieuses, il a transcrit l'histoire, la pensée, la poésie, la musique, l'esthétique nzakara et zandé et s'assurait toujours que ces ouvrages soient disponibles à Bangassou même, à un prix abordable. Quant aux publications, il suivait une politique toute simple : ne jamais rien écrire qui ne serait pas apprécié par les personnes concernées. Il a toujours mis tous ses documents de terrain à la disposition des chercheurs : bandes magnétiques, photos, carnets de terrain, généalogies, cartes et croquis, notes techniques, lettres, herbier, etc.; tous sont organisés, numérotés, inventoriés, et disponibles à la MSHO (...). Sur le terrain, il n'y avait pas, pour Éric de Dampierre, de faits insignifiants : tout avait un rapport avec tout. Il échafaudait des théories avec des petits détails observés au cours de la vie quotidienne. Il ne privilégiait pas les enquêtes formelles, mais le discours spontané, le comportement non réfléchi. Il s'intéressait à tout ; il remarquait tout : le placement des doigts sur une harpe, la façon de disposer des poutres dans la construction d'un toit, le comportement des enfants... » (45-46).

La conception générale de l'enquête de terrain évoquée par Margaret Buckner est le holisme ou la démarche holistique. Encore faut-il s'entendre sur la conception holistique de Eric de Dampierre. Le holisme est généralement considéré comme une conception organique de la société qui valorise la totalité sociale (ou telle institution qui l'incarne) et lui subordonne les comportements individuels. M. Mauss a précisé le sens qu'il faut donner aux « faits sociaux totaux » lorsqu'ils sont compris d'un point de vue anthropologique. Il ne s'agit ni de les considérer comme des totalités organiques dominant toute la vie sociale (telles que les notions de « culture » ou de « style » développées par Alfred Kroeber), ni même comme des institutions éthiques qui organiserait l'existence dans les sociétés « non-modernes » au sens de Louis Dumont qui dans son Essai sur l'individualisme moderne, Une approche anthropologique de l'idéologie moderne (1983). Dans les sociétés « holistes », nous dit Louis Dumont, les significations que les individus accordent à leurs activités sociales se donnent immédiatement comme une vision globale et cosmique du monde, un ordre totalisant de

valeurs dont la cohérence est en dernière analyse transcendantale et prend généralement une forme religieuse. On élève le bétail pour le sacrifier et le sacrifice instaure une relation avec le surnaturel en tant qu'ordre symbolique de toute pratique d'utilisation de l'animal et des produits de son élevage. A l'opposé l'individualisme moderne se caractériserait par un ordre de comportements dégagé des systèmes holistes pour se subordonner à des systèmes d'obligations éthiques (formes de contrat social) ou politiques (théories de l'État). Ces observations remettent question l'opposition tranchée que Louis Dumont posait entre holisme et individualisme.

Le holisme de Eric de Dampierre ne relève pas de cette perspective « idéologique ». Il prescrit une compréhension globalisante des faits qu'ils concernent la parenté, le système politique et la religion, mettant dans la lignée de M. Mauss l'accent sur la pluridimensionnalité des faits sociaux. Le holisme de Eric de Dampierre apparaît donc comme essentiellement « méthodologique », au sens que reprendra J.P. Olivier de Sardan. La force explicative et descriptive de l'ethnographie pratiquée par Eric de Dampierre résulte d'un choix méthodologique de restituer la pluralité de dimensions du fait social : politique, symbolique, historique, pratique et discursive. L'une des réflexions essentielles qui se dégage en outre de cette ethnographie d'un royaume Zande est l'explicitation des délimitations que l'anthropologue se donne au niveau de la construction de son objet d'étude. L'ouvrage est ainsi une remarquable leçon méthodologique et épistémologique. Cette leçon conserve sa valeur et sa pertinence malgré la distance de 40 ans qui nous sépare de ce « terrain », et trouve sa place dans la pensée méthodologique de la recherche contemporaine. L'ouvrage mérite que sa place soit examinée et définie dans l'histoire de la discipline anthropologique, au-delà des études d'anthropologie centrafricaine. C'est cette leçon que nous essaierons de dégager en exerçant notre droit et obligation de critique au cours de ces journées.

Les études de Eric de Dampierre ont été effectuées à un certain moment de l'histoire l'Afrique, de la Centrafrique et de l'aire culturelle Zande Nzakara. Il est important de saisir ce que ces études datées et situées apportent à la recherche contemporaine en tenant compte de nos déplacements actuels de questionnement. L'étude de Eric de Dampierre se situe à un moment où se construit d'une nouvelle façon le champ anthropologique, comme le champ historique. C'est la période où s'amorce le processus de la décolonisation. Etudier l'Afrique et toute société africaine à ce moment précis, impose le choix de nouvelles profondeurs de connaissance. C'est ce qu'on a assumés certains courants de la recherche en science humaine : l'anthropologie dynamique anglo-saxonne et française (Balandier), l'anthropologie sociale et historique africaniste francophone à laquelle se rattache les études de E. de Dampierre, Michel Izard, Alfred Adler, Emmanuel Terray, J.P. Olivier de Sardan etc.

Cette profondeur est interrogée tout d'abord au niveau d'une complexe stratification sociale et politique Zande. Avec E. de Dampierre il convient de distinguer précisément Zande et Nzakara en tant que formations politiques, comme entre Bandia et Nzakara en tant que catégories sociales. Le pouvoir est entre les mains des clans Bandia tandis que les Nzakara constituent l'ensemble de la population administrée. Bien entendu la notion de Nzakara prend un autre sens lorsqu'elle est directement opposée à celle de Bandia.

Dans l'espace Zande, « les royaumes de l'ouest avaient tous pour maîtres des membres de la dynastie Bandia, les royaumes de l'est des membres de la dynastie Vungara » (15). L'étude de Eric de Dampierre menée en Centrafrique met en relief les dynamiques rivales des Bandia (à partir de l'aire Ngbandi – Yakoma dans la région de Bangassou) et des Vungara (autour de Rafai) dans le contexte des multiples interventions étrangères (belge, française, allemande, britannique, anglo-égyptienne pour le contrôle des espaces commerciaux arabes dans le Gahr-el-Ghazal face aux opérations militaires de Rabah – Rabih Fadl Allah – dans le Darfour, le Ouaddaï et le Bagirmi qui se traduisirent par des interventions et des emprises sur l'Est et le Nord de l'actuelle RCA). Les Vungara ont fait l'objet des études considérables de E.E. Evans-Pritchard sur les Zande du Soudan mais la perspective de E.E. Evans-Pritchard (datant de l'entre-deux guerres) sans méconnaître le contexte historique avait pour objectif une compréhension fonctionnelle (fonctionnaliste) de la société Zande. L'intérêt de EE Pritchard pour l'histoire n'est jamais véritablement intégré à ses études. Telle n'est pas l'orientation de Eric de Dampierre qui associe étroitement histoire et anthropologie, définissant une partie de sa thèse comme une étude d'anthropologie historique.

L'étude d'Eric de Dampierre porte en effet sur les changements et transformations de la société Nzakara, ce qui impose une connaissance reconstitutive de l'état social antérieur. Mais la société Nzakara qu'il décrit, s'agissant du XIXème et du début du XXème siècle, est déjà profondément touchée par les mouvements et les turbulences de l'histoire, c'est à dire ce que nous appelons par commodité la « modernité ». Il ne s'agit pas d'une société à la temporalité indéterminée, à l'ancienneté floue, comme on présente encore souvent les sociétés dites « précoloniales ». C'est une société issue de multiples migrations tardives et ajustée aux processus économiques et politiques déclenchés par l'élargissement du commerce international et des rivalités hégémoniques coloniales. Eric de Dampierre précise d'ailleurs à plusieurs reprises que le Royaume Bandia du Haut-Oubangui qu'il étudie se fonde sur un système de pouvoir « sans tradition » (p. 391).

Cette affirmation peut sembler surprenante voire provocatrice avec le recul du temps et la volonté affichée de réviser l'histoire, de reconstruire la mémoire dans le contexte moderne actuel en mettant tout sous l'égide de « traditions » forcément « immémoriales ». Affirmation surprenante aussi quand on connaît l'importance que cet auteur a donné tout le long de sa carrière aux traditions de source orale. Que signifie cette affirmation selon laquelle la royauté Bandia du pays Nzakara serait « sans tradition »? « Le pouvoir Bandia n'est pas (...) un pouvoir traditionnel : le pouvoir de la tradition était celui des Vou-Kpata » (391) mais ce dernier n'avait jamais été plus qu' « embryonnaire » en raison d'une faible profondeur historique. De la société Zande et en particulier des Nzakara, Eric de Dampierre dit d'ailleurs qu'elle constitue « un extraordinaire puzzle de clans et lignages déracinés, obéissant à une autorité commune », « de cette « confusion » ont émergé les Bandia (Mogbandi), les Vou-Kpata (Nzakara), les Bokundé (Bakunda) et les Vungara (Mbomu) au début du XVIIIe siècle » (157).

Les « traditions » Nzakara viennent pour l'essentiel de la société lignagère sans pouvoir centralisé des Vou-Kpata et cela concerne par exemple : le culte des ancêtres lignagers et les traditions musicales (en particulier les harpes à cinq cordes) (169) dont on parlera dès cet après-midi. Ces traditions sont considérées comme antérieures à la formation du royaume Bandia qui, vers 1780 (179), les assimila rapidement dans le cadre d'un nouvel ordre social et

politique. L'autorité du pouvoir Bandia aurait été « acceptée par les vaincus » ou assujettis mais « ne pouvait se prévaloir de la tradition » insiste Eric de Dampierre mais peut-être y-a-t-il là matière à controverse.

C'est certainement un point fort intéressant au regard de nos réflexions actuelles sur le sens de la « tradition » et de ses réinventions. A l'opposé des traits et caractères, voire surtout stéréotypes, culturels Vou Kpata, les Bandia sont parfois désignés ou considérés comme des « guerriers faméliques » (169). Comment ne pas faire des rapprochements avec des dualismes homologues dans d'autres formations politiques conquérantes, militarisée du XIXe siècle, d'où émerge une réflexion sur un nouveau statut de combattants qui ne sont peut-être plus seulement des « guerriers » mais peut-être déjà des « militaires. Tels est par exemple le cas des *nakomse* chez les Moose du Yatenga auquel M. Izard a consacré ses études. D'autres corrélations sont à faire et interroger. Comment ne pas voir un élément structurel dans ces catégorisations dualiste des formes de légitimité ainsi que de pouvoir à la base de divisions sociales plus ou moins nombreuses dans des formations politiques où l'État se construit à partir de formes modernes de conquête et de coercition avec des chefs et des rois « sans tradition » aux identités parfois floues mais qui se consacrent à l'administration alors que les pouvoirs sur la terre et les éléments atmosphériques sont dévolus à de présumés autochtones (mossi, kurumba, bambara, songhay en Afrique de l'ouest) ?

Eric de Dampierre remarque que cette extériorité structurelle du pouvoir politique ne serait pas sans rapport avec la « facilité avec laquelle par la suite le pouvoir européen put se glisser dans les pas du pouvoir Bandia ». Ainsi l'organisation de ce royaume qui fut désigné du terme de « sultanat » à partir de 1870 par les visiteurs européens, nous permet-elle d'envisager un dialogue et une réflexion croisée avec les formes du pouvoir exercées dans ce que l'on appelle les États modernes.

LE ROI

La royauté Nzakara est à tendance héréditaire. Certains souverains pensent à préparer leur succession. Le successeur est choisi et préparé par le souverain en place. Il reçoit pour cela une éducation et est placé puis est placé dans des postes de commandement militaires et territoriaux qui lui permettent de se préparer au pouvoir. Tel fut le cas de Bangassou qui, sans être explicitement désigné, était à la tête du principal corps d'armée qui affronta et défit l'armée de Rabah en 1877. Pour ce qui concerne le gouvernement territorial de l'héritier présomptif, on remarque qu'il est plutôt situé dans les zones centrales du royaume, et non sur les frontières et les marches, proche de la résidence royale, afin d'en être informé mais sans être directement impliqué.

Le roi Nzakara à la différence de nombreux souverains africains n'est pas un « roi sacré » au sens propre. La preuve en est qu'il assure lui-même la conduite des opérations militaires en temps d'hostilité (398). Le roi est donc l'organisateur des guerres et sa légitimité est directement liée à la réussite de ces opérations. Comme on le verra, elle est aussi fondée sur son statut de redistribution des profits de la guerre. Ce trait caractéristique est fondamental pour la conception de la légitimité et de la souveraineté qui s'attache à la fonction royale. Le

royauté Nzakara est fondée sur un système de « prestige » plutôt que de « sacralité ». Le prestige et la sacralité sont des systèmes de légitimation distincts voire opposés. Le prestige est à construire et à renforcer sans cesse alors que la sacralité est l'exercice d'une fonction prédéterminée d'instauration et de restauration cyclique des équilibres sociaux et écologiques. Le système du prestige expose le roi à l'exigence de succès et d'entreprise alors que le système de la sacralité le place apparemment en retrait des aléas sociaux pour garantir l'ordre institutionnel, social et naturel. La question de la légitimité du pouvoir est fondamentale pour la compréhension du système politique Bandia Nzakara qui apparaît comme un système plus proche de l'État moderne, tout au moins par les choix institutionnels et par la pratique du pouvoir, que des formes sacralisées de souveraineté. Il faudra y revenir.

La royauté Bandia est une souveraineté absolue au sens où « le roi est maître absolu des personnes et des biens. Il détient seul le droit de vie et de mort sur ses sujets. (...) Le roi possède seul l'ensemble des territoires et des gens conquis et occupés par les siens, qui constituent en quelque sorte son domaine éminent. Maître de la terre et des gens, il en concède le gouvernement à ses chefs, à qui il doit protection, en échange du tribut annuel d'hommage; celui-ci est à la fois reconnaissance d'autorité, reconnaissance de possession et prime d'assurance contre l'ennemi » (396).

Le roi dispose de la détention sacralisée des territoires, des biens et des personnes avec sa conséquence directe : le pouvoir de vie et de mort. Il a aussi une possession « éminente » des biens conquis dont « le gouvernement » est « concédé » à des chefs (protection en échange d'un « tribut annuel d'hommage »). Son pouvoir repose sur un système de rapport à clientèle organisé et alimenté par le principe générale de redistribution des produits d'opérations militaires de conquête.

Dans ses fonctions, le roi est assisté de ministres, de conseillers, de chefs de guerre et d'officiers, d'intendants. « Tout le haut personnel, et les nombreux subalternes qui en dépendent, est en règle générale recruté soit au sein des anciens clans nzakara soit au sein des clans roturiers venus du sud vers 1800 ; certains sont même d'anciens esclaves », jamais au sein de la famille royale immédiate dont le roi est plutôt enclin à se méfier.

LA COUR ROYALE

Eric de Dampierre fait une remarquable description de l'organisation de la cour royale, donnant ainsi à comprendre certains aspects fondamentaux de la conception et de l'exercice du pouvoir dans l'État Nzakara. La vie à la cour est rythmée quotidiennement par les nombreuses visites et audiences et les rituels d'hommage. Il est noté la présence dans cette cour royale de nombreux musiciens, poètes et baladins. La cour est la projection de la politique de prestige royal et c'est un espace qui, tout en disposant d'un système très strict de limites et d'interdits, est ouvert aux visites et aux étrangers. « On disposait encore (en 1946 à la cour de Sayo) tous les soirs, à l'entrée du domaine, un canari géant d'un mètre de haut, rempli de nourriture et de sauce ; s'y nourrissait qui voulait » (395)

L'habitat du roi, des chefs et des princes relève de la construction de l'espace politique. Ainsi alors que les principaux chefs et princes du royaume vivaient avec leurs lignages et leurs entourages dans des résidences écartées des agglomérations, le roi et l'ensemble de sa cour

résidaient au centre du royaume dans une importante agglomération dont Eric de Dampierre nous dit, à la lecture des témoignages, qu'elle était une « forêt de cases de toutes sortes ». Cet espace caractéristique de la cour royale est décrit pas les visiteurs de la fin du XIX^{ème} siècle, mais dans son principe, il a subsisté jusqu'en 1946 avec la cour du roi Sayo. La cour royale est appelé nganga bien que le terme d'emprunt arabe zanzibarite de zeriba ait été employé dans les récits de voyage et les rapports administratifs à partir de la fin du XIX^e.

Constituée d'une agglomération de quartiers et de cases, la cour est constituée de trois espaces à l'intérieur d'une enceinte sacralisée gbagba. Ce sont : la cour publique avec une limite extérieure où se tient quotidiennement le roi, une cour privée où se traitent les affaires du royaume avec les proches et une cour interdite avec les habitations royales. Les membres de la cour sont : les Ministres, conseillers et exécutants de tous ordres à longues ou courtes titulatures, les membres de la famille royale où insiste Eric de Dampierre « les absences sont plus significatives que les présences » : « ni fils ni frères à l'exceptions des plus jeunes princes et princesses (...) ni les oncles, ni la mère du roi, des sœurs, en revanche et surtout la présence de vieux parents qu'il vaut mieux avoir près de soi que les laisser en proie aux tentations extérieures » (393). Les rivalités pour le pouvoir se développait au sein du lignage royal jusqu'à entraîner des affrontements armés et des segmentation et des sécessions (403). Cependant Bangassou qui était un souverain autoritaire voire autocrate tenait les membres de la famille royale informés des affaires politiques.

Les femmes de la cour royale sont réparties en deux catégories. Le premier groupe est constitué des « femmes du corps » ou « femmes du roi » (393) : elles ont interdiction sous peine de mort ou de mutilation de franchir la limite de la cour publique (gbagba) et sont organisées sous l'autorité d'« épouses-maîtresses ». Elles détiennent des domaines agricoles qui sont cultivés par une « main d'œuvre servile ». Le second groupe est celui des « femmes de la cour » (394). Ces femmes parmi lesquelles il y avait un fort contingent de captives assuraient par leurs activités de production l'approvisionnement de la cour. Elles étaient vouée à la fois à être données à des chefs ou à des guerriers. La présence de ces nombreuses femmes à la cour a donné lieu à de nombreuses erreurs d'interprétation des premiers observateurs européens (harems) faute de comprendre la signification politique de la circulation des femmes (394).

Les guerriers étaient organisés par « compagnies ». Ils avaient leurs casernement dans l'agglomération environnant la cour. Les « adolescents (...) au service de la cour (...) recrutés dans tout le pays (...) pour faire leur apprentissage des affaires publiques » étaient regroupés dans deux grandes cases près de l'enceinte royale. Ils étaient recrutés et pris en charge par le roi. Leur formation était élevée « à la hauteur d'une maxime politique. Ils sont une institution du royaume » (394).

LE ROYAUME

Le royaume est décrit (406-410) comme un emboîtement d'espaces territoriaux administrés par des chefs investis par le pouvoir central. Ces chefs disposent de pouvoirs plus ou moins autonomes.

L'espace central avoisinant la cour est placé sous l'autorité directe du roi. Les chefs de villages sont choisis soit dans le lignage Vou-Gbandi du souverain, soit parmi des guerriers valeureux, soit encore parmi des « roturiers » dévoués.

L'administration des provinces centrales est dévolue à des princes proches du pouvoir royal. Certains rois y placent un héritier afin de lui apprendre l'art de gouverner. Tel était les commandements de Mbali, puis de son successeur Labasso, avant leur accession au trône.

Les régions éloignées et périphériques sont confiées à de grandes chefferies dévolues à d'autres lignages Bandia chargés de la surveillance et du contrôle des frontières. Les chefs qui administrent les marches du royaume jouissent d'une grande autonomie. Comme l'explique Eric de Dampierre, cette importante délégation d'autorité et de pouvoir est une savante stratégie d'équilibre entre les princes du lignage royal et les chefs des principaux clans Bandia. Certaines provinces frontalières économiquement ou militairement sensibles étaient confiées à des hommes de confiance et à des « officiers » comme Saïn (Sanyi en langue Nzakara) originaire de Zanzibar qui parlait outre le Nzakara et l'arabe, le français, l'allemand et l'anglais et qui avait été milicien et agent de l'État indépendant du Congo avant d'obtenir de Bangassou le commandement de toute la région Zande orientale pour contrôler l'ensemble du commerce avec le Soudan.

L'INSTITUTION DE LA GUERRE

L'institution de la guerre est l'un des éléments les plus importantes du système politique Nzakara. Comme on l'a dit le roi assurait la conduite et était personnellement responsable des opérations militaires (398). L'armée est constituée de deux corps : l'armée territoriale commandée par des chefs de villages et l'armée permanente structurée en « compagnies » encasernées au cœur de la résidence royale. Son effectif permanent est de 4 à 5000 hommes armés de fusils. Elle est organisée par unités de 400 hommes. L'armement est fondé sur un important arsenal d'armes à feu avec une petite artillerie. Cet arsenal était gardé sur une île du Mbomou (399). Il y avait un monopole royal du commerce avec l'étranger pour l'achat d'armes, de munitions et de poudre (400).

Ces guerres poursuivaient évidemment des visées expansionnistes et annexionnistes mais on sait qu'elles étaient aussi finalisées par la capture d'être humains aux dépens des sociétés voisines, étaient organisées chaque année. Les sociétés Banda ont été principalement touchées par ces opérations qui en plus des destructions entraînaient des déplacements de populations et la création de no man's land vers des régions éloignées ou plus faciles à protéger vers le centre et l'ouest de l'actuelle RCA.

Les hommes étaient vendus aux marchands dits « arabes » et acheminés vers Khartoum. Les estimations recueillies par E. de Dampierre sont éloquentes en ce qui concerne l'ampleur de cette activité de traite en direction des États musulmans. Le témoignage d'Al-Tounsi démontre que le Darfour était la plaque tournante de cette activité au milieu du XIX^{ème} siècle. 1904, aurait été l'année des dernières grandes caravanes d'esclaves. El Fascher, la capitale du Darfour, était le dernier grand marché d'esclaves de 1890 à 1900, période au cours de laquelle y seraient encore passés 40000 captifs noirs.

Les femmes par contre restaient, en pays Nzakara, la propriété du roi afin d'être distribuées de manière différée aux chefs et aux guerriers les plus méritants. La distribution des femmes joue un rôle structurel fondamental pour l'équilibre de l'État Bandia. Ce régime de redistribution et d'échange différé des femmes est issu de la conquête Bandia et de la constitution de clans dominants minoritaires (294). « Tout le système repose maintenant sur la capacité de prendre des épouses chez l'ennemi et sur l'habileté mise à les redistribuer » ce qui amène les Bandia à dire (non sans plaisanterie) « nous épousons ceux que nous combattons » (294). Ce système de fraternité d'armes, de capture et de redistribution d'épouses aurait, selon Dampierre, été le ciment de la « nation nzakara » (294).

LE CLIENTÉLISME

Ce système politique Bandia est analysé par E. de Dampierre comme un régime de clientèle assez proche de celui des liens de modèle féodal. C'est là l'une des originalités à retenir de cet État Bandia nzakara. Les Roi, les princes, les chefs de provinces centrales ou frontalières, les chefs de chefs de villages, tous se définissent et fondent leur pouvoir sur leur rôle traditionnel de donneurs de femmes. Eric de Dampierre observe et analyse la mutation du système de circulation des femmes et développe la problématique de deux états successifs de la société Nzakara : un premier état où les échanges matrimoniaux étaient réglés par l'échange à réciprocité entre des lignages et des clans relativement ouverts et prohibition de mariage entre cousins croisés ; un second état ou système issu de la conquête Bandia, où la circulation des femmes relève du régime de la redistribution et de l'échange différé. « Tout le système repose maintenant sur la capacité de prendre des épouses chez l'ennemi et sur l'habileté mise à les redistribuer » ce qui amène les Bandia à dire (non sans plaisanterie) « nous épousons ceux que nous combattons » (294).

Ces femmes revenaient naturellement aux détenteurs du pouvoir. C'est ainsi que, les chefs Bandia se constituèrent chacun leur clientèle. Une division de la société en clientèles se surimposa à la division traditionnelle en clans.

« Chaque nzakara devint peu à peu l'homme lige de son chef. Un lien personnel s'établit entre chefs et sujets, qui n'avait plus rien à voir avec la généalogie ou la tradition. Le chef garantissait à ses sujets protection, justice... et femmes. Le sujet s'obligeait en échange à cultiver le champ du chef, à approvisionner régulièrement la famille du chef en vivres : légumes, poulets et cabris. Et surtout, il s'engageait à répondre à son appel et à prendre part aux expéditions guerrières organisées sous conduite Bandia. Obligations qui semblent bien avoir été remplies sans rechigner : de la fréquence et du succès des expéditions dépendait l'abondance des épouses. L'expansion militaire des Bandia et leur politique d'assimilation explique pour une grande part le processus de différenciation interne qui travaille au XIXe siècle la société nzakara. Une nouvelle hiérarchie prend forme, qui classe toujours des clans certes, mais qui permet à des individus de jouir d'un statut personnel supérieur à celui de leur clan ou de leur lignage selon leur valeur et les services rendus au clan dominant » (294).

Dampierre observe une évolution du système de don d'épouses à travers une conception inégalitaire de l'échange différé comme « prestation de services ». Le bénéficiaire du don contracte les obligations d'un client (295). « La transaction reste ouverte jusqu'à la restitution de la fillette, et même parfois, ne s'y réduit pas. Tout se passe comme si la femme n'était pas

vraiment donnée, comme si le client n'avait droit qu'à son usage, qu'aux profits, notamment aux autres enfants auxquels elle peut donner jour ». Ce système de redistribution qui développe des clientèles crée des transversalités et de réseaux qui permettent de « ruiner l'importance des clans » (296).

Dampierre compare le système Nzakara d'échange différé à celui d'autres sociétés africaines telles que celles des royaumes Bamileke (Cameroun) et Moose (Burkina Faso) (297-298) en faisant référence aux études de Jean Hureau sur la structure sociale Bamileke (1956) et de Dim Delobson et surtout de E.P. Skinner (1960) sur le pugsyure des Moose interprété comme un « système de stockage des femmes ». Le pugsyure est présenté comme un « mécanisme intégrateur » d'étrangers, de guerriers voire de criminels associés à la politique et au pouvoir de la chefferie. C'est une institution caractéristique d'une société de clientèles. De ce comparatisme, il dégage les conclusions suivantes : le don de femme est « une institution de toute cour princière », « le chef de main est essentiellement un patron » avec pour conséquence plusieurs paradoxes dont se nourrit le système politique Bandia. Dans le royaume Bandia « les fils de chefs sont de plus en plus fréquemment issus de mères étrangères, anciennes captives de guerre (par contre) dans le lignage royal (les femmes du clan dominant) jouent les princesses, c'est à dire sont franchement hors système » (299).

Le pouvoir Bandia se fonde sur « un entrelacs de clientèles superposées ».. 291-296). Aux conflits lignagers s'ajoutent les conflits entre clientèles dans le système politique Bandia et ces derniers tendent à prédominer sur tous les autres car l'arbitrage dépend exclusivement du roi. Ce pouvoir d'arbitrage se fonde selon DD sur le rapport de subordination que structure l'organisation militaire du royaume.

LE "PROJET POLITIQUE" BANDIA

Eric de Dampierre pose la question fondamentale de la « légitimité du roi », de ses fondements et de ses sources. Dans le cas du royaume Bandia cette légitimité ne se fonde pas sur « une onction, d'une naissance ou de fonctions rituelles comme dans tant d'autres monarchies africaines mais sur une somme de qualités beaucoup plus prosaïques : la conduite heureuse des affaires publiques, l'administration lucide de la justice, la prospérité du clan » (392). Cette définition d'une royauté sans tradition d'ancrage dans le territoire et sans sacralité conduit à s'écarter d'un modèle de souveraineté qui marque les théories de l'État africain précolonial, celui du roi autochtone sacralisé mais, par contre, à observer l'émergence et l'organisation d'un système répondant aux exigences d'une administration directe, fondée sur des rapports de forces, d'équilibres et de négociations. Le modèle de la souveraineté Nzakara se rapproche par bien des traits de celui de l'État « moderne » dont la légitimité se présente comme essentiellement fonctionnelle. Il n'est pas ici question de légitimité écologique et théologique mais plutôt économique et sociale. La puissance militaire et son armement, le commerce et l'ouverture vers le monde extérieur et les étrangers apparaissent comme des traits de cette politique d'État. Ainsi le pouvoir est-il porté à ouvrir les portes du royaume aux étrangers susceptibles de pourvoir aux différents besoins économiques et militaires. Le souverain décide de n'employer que des individus recrutés pour leurs compétences ou leurs capacités personnelles.

Par ailleurs l'un des ressorts de la politique d'État Bandia est la nécessité de relier les lignages détenteurs de territoires et de pouvoirs au sein d'un ensemble politique commun, sinon d'un État (406). La question de l'existence d'un « État » Nzakara, qualifié de sultanat par les observateurs européens, reste posée. C'est pourquoi la définition spatiale et territoriale de cette souveraineté est si importante (406 sq.).

L'espace de cette formation politique n'a de sens que dans une géographie politique qui définit l'État Nzakara Bandia en relation avec un ensemble de formations politiques et territoriales de la fin du XIXe siècle organisées en royautes centralisées (Bagirmi, Ouaddaï) ou en réseaux (chaînes de zeriba du Soudan). La formation politique Nzakara est insérée dans plusieurs dispositifs d'insertion politique et c'est de ces structures agrégatives qu'elle tire son originalité. C'est au sein de ces structures qu'elle construit sa raison

L'intérêt de l'étude de Eric de Dampierre, « Un royaume Bandia du Haut-Oubangui » (1967), nous semble en conclusion être de contribuer à l'interrogation de l'État contemporain dans un contexte variable d'ouverture à des globalités d'ampleurs variable. Il n'est pas exagéré de dire (en transposant au langage d'aujourd'hui) que le royaume Bandia de la fin du XIXe siècle était déjà inséré dans la dynamique de globalisation. La problématique de l'État moderne africain est souvent fondée sur un postulat de rupture par rapport aux formations étatiques des XIXe et XXe siècles, marqué d'emprunts, d'imitations ou de « transferts » des modèles de légitimités politiques européennes. Certains États africains du XIXe siècle étaient cependant caractérisés par des stratégies complexes d'alliances et d'échanges et avaient optés pour une ouverture aux apports culturels et politiques du Nord de l'Afrique et de l'Europe. Tel était le cas des États Zande Nzakara. Telle était, selon Eric de Dampierre, la vision politique du roi Bangassou: « le roi Bangassou fit serment devant les génies Bendo - et non devant l'autel de ses ancêtres, fait hautement significatif - de régner sur un peuple immense, composé d'étrangers venus de toutes parts. Et, de fait de nombreux étrangers vinrent s'installer à sa cour : des « Arabes » et des « Blancs » (402) . Ce projet politique était partagé par ses contemporains et certains de ses voisins ou rivaux (comme Rifaï qui lui aussi savait accueillir les étrangers). Au-delà du sens de l'hospitalité comme institution qui mérite ici une analyse politique, « l'ouverture sur le monde extérieur », avec une politique de la circulation d'hommes, de marchandises et d'informations, apparaît comme une détermination centrale et contextualisée de ce que l'on peut appeler le « projet politique Bandia ». L'étude de la structure Bandia du pouvoir dans l'État Nzakara nous amène à considérer le processus de mainmise d'un groupe de parenté, d'un lignage, d'une collectivité sur le pouvoir pour diriger et imposer sa volonté à une collectivité plus large de manière permanente. Elle illustre un processus de formation ou constitution de l'État. L'organisation étatique se fonde sur le clivage entre une classe dominante et gouvernante (rois, nobles, prêtres, politiciens) et une classe subordonnées (ouvriers, paysans, serfs, esclaves, fonctionnaires) assurant la production des biens. L'État ancien est le produit de cette stratification inégalitaire et sa principale tâche est de la maintenir, pour protéger le système économique et veiller à contenir les forces qui chercheraient à le détruire.

Notre réflexion est partie d'une observation puisée dans l'anthropologie politique du royaume Bandia tel qu'il a été analysé par E. de Dampierre. Au-delà du cadre de réflexion auquel se limite son ouvrage, l'anthropologie nous invite à nous interroger sur certains

mécanismes internes et externes, organiques et idéologiques, de l'État moderne, préfigurés et expérimentés par l'État Nzakara. Le projet politique Bandia illustre et documente plusieurs des questions qui se posent à propos de la genèse et du fonctionnement de l'État moderne : l'invention de la politique d'État africaine et la mise en question du concept d'État avec une profondeur historique variable selon les configurations sociales et historiques. L'État est la forme recherchée par tout processus d'institutionnalisation et d'autonomisation du pouvoir politique par rapport à un ensemble complexe de sociétés. L'État représente ainsi la forme dominante du pouvoir disposant de la légitimité politique et juridique. Ces définitions caractérisent l'État par plusieurs critères comme : la constitution d'un territoire spécifique, le consentement de populations diverses vivant sous son autorité dans des frontières données, des structures organiques et des institutions visant à "l'organisation de la société". On peut aussi mobiliser certains des critères proposés par Max Weber pour définir l'État moderne: la distinction entre l'intérieur et l'extérieur, la formation de l'unité politique et d'un espace délimité d'exercice du pouvoir, l'intransigeance en matière de souveraineté, l'appropriation du pouvoir politique et l'opposition à toute forme de privatisation du pouvoir.

Citer l'Article :

MARTINELLI Bruno , La société et l'Etat Nzakara à partir de l'œuvre d'Eric de Dampierre > N° 3 | [La culture Zande Nzakara, hier et aujourd'hui](#) > [Revue Centrafricaine d'Anthropologie](#) [Lien permanent : [RECAA-15-6](#)]